



## PREFECTURE

Direction  
des Services du Cabinet

Bureau de la  
représentation de l'État et  
de la communication  
interministérielle

Rodez, le 25 février 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Baisse de l'impôt sur le revenu et suppression de la taxe d'habitation

La baisse du barème de l'impôt sur le revenu a été votée dans la loi de finances pour 2020 au bénéfice de près de 17 millions de foyers fiscaux. Grâce à la réforme du prélèvement à la source, cette baisse est applicable dès janvier, alors qu'elle ne l'aurait été qu'en 2021 avec l'ancien système.

En parallèle, dès cette année également, 80% des Français cesseront définitivement de payer la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

En tout, 8,8 millions de foyers fiscaux bénéficient à la fois d'une baisse de leur impôt sur le revenu et de la suppression de la taxe d'habitation, pour un gain moyen total de 982 euros.

**Dans le département de l'Aveyron, ce sont 38 000 foyers fiscaux qui bénéficient à la fois de la suppression de la taxe d'habitation dès cette année et de la baisse de l'impôt sur le revenu, pour une baisse d'impôt moyenne de 826 euros.**

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)*

